

# MULTIRISQUES - Tableaux des garanties - Option 1 (de base)

ÉVÉNEMENTS ET GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	
	Limite contractuelle d'indemnité à 300 000€	
		FRANCHISES
Incendie Bâtiment Dont Capital Contenu / Mobilier / Mobilier Extérieur Dont Marchandises	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI) Sous-limites : Biens mobiliers d'exploitation assurés en valeur d'usage : 200 000€ y compris dommages aux chevaux : 100 000 €	500 € Franchise spéciale : Biens mobiliers d'exploitation assurés en valeur d'usage y compris dommages aux chevaux : 10 % des dommages avec un minimum de 500 € et un maximum de 1 800 €
Tempête, Neige, Grêle	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 500 €
Catastrophes Naturelles	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	10% du montant des dommages avec un minimum de 1 140 € portés à 3 050 EUR en cas de sécheresse
Attentats et actes de terrorisme	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	<b>500 €</b>
Dommages électriques	10 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 800 €
Dégâts des Eaux	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI) Sous-limites : Refoulement ou engorgement des canalisations souterraines et des égouts : 5 000 € Ruissellement des eaux : 5000 € Frais de recherche de fuites et d'engorgements : 3 000 €	500 €
Bris de Glaces	5 000 €	250 €
Vol	15 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 500 €
Vandalisme	15 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 500 €
Frais et Pertes	20 000 €	500 €
Bris de machine	10 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 800 €
Perte de liquides	5 000 €	500 €
Perte de denrées	5 000 €	500 €
RESPONSABILITE CIVILE	LIMITES	FRANCHISES
Responsabilité civile propriétaire d'immeuble (corporel, matériel et immatériel)	3 500 000 €	1500 €
Dommages matériels et immatériels en cas d'incendie et/ou dégâts des eaux		
Recours des locataires ou occupants	2 000 000 €	1 500 €
Recours des voisins et tiers	2 000 000 €	1 500 €
Responsabilité civile locative	2 000 000 €	5 000 €
Responsabilité civile d'employeur à l'égard des préposés (y inclus la faute inexcusable de l'employeur)	100 000 €	3 000 €

# MULTIRISQUES - Tableaux des garanties - Option 2 (premium)

ÉVÉNEMENTS ET GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES Limite Contractuelle d'Indemnité à 10 000 000 €	FRANCHISES
Incendie Bâtiment Dont Capital Contenu /Mobilier /Mobilier Extérieur Dont Marchandises	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI) Sous-limites : Biens mobiliers d'exploitation assurés en valeur d'usage y compris dommages aux chevaux : 200 000 €	250 € Franchise spéciale : Biens mobiliers d'exploitation assurés en valeur d'usage y compris dommages aux chevaux : 10 % des dommages avec un minimum de 250 € et un maximum de 1 800 €
Tempête, Neige, Grêle	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 500 €
Catastrophes Naturelles	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	10% du montant des dommages avec un minimum de 1 140 € portés à 3 050 EUR en cas de sécheresse
Attentats et actes de terrorisme	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	250 €
Dommages électriques	20 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 800 €
Dégâts des Eaux	À concurrence des capitaux déclarés, sans dépasser la limitation contractuelle d'indemnité (LCI) Sous-limites : Refoulement ou engorgement des canalisations souterraines et des égouts : 10 000 € Ruissellement des eaux : 10 000 € Frais de recherche de fuites et d'engorgements : 6 000 €	500 €
Bris de Glaces	20 000 €	250 €
Vol	500 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 500 €
Vandalisme	500 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 500 €
Frais et Pertes	500 000 €	250 €
Bris de machine	20 000 €	10 % du montant des dommages avec un minimum de 800 €
Perte de liquides	10 000 €	500 €
Perte de denrées	10 000 €	500 €
Pertes d'exploitation	3 000 000 €	3 jours ouvrés
RESPONSABILITE CIVILE	LIMITES	FRANCHISES
Responsabilité civile propriétaire d'immeuble (corporel, matériel et immatériel)	10 000 000 €	500 €
Dommages matériels et immatériels en cas d'incendie et/ou dégâts des eaux		
Recours des locataires ou occupants	4 000 000 €	500 €
Recours des voisins et tiers	4 000 000 €	500 €
Responsabilité civile locative	4 000 000 €	3 000 €
Responsabilité civile d'employeur à l'égard des préposés (y inclus la faute inexcusable de l'employeur)	500 000 €	1 000 €